

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE RECRUTEMENT DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS CLASSE NORMALE

SESSION 2021

L'académie d'Amiens, dans le cadre de la région académique des Hauts de France, a organisé les concours externes communs de recrutement de secrétaires administratifs de classe normale pour les ministères suivants :

- pour l'académie de Lille :
 - Ministère de l'intérieur
 - Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse et des sports et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
 - Ministère de la Culture
 - Ministère de la Justice

- pour l'académie d'Amiens :
 - Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse et des sports et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Dans le présent rapport, le premier concours intéressant plusieurs ministères sur le territoire des Hauts de France et l'académie de Lille pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur sera désigné sous l'appellation "Lille" et le second concours intéressant exclusivement l'académie d'Amiens pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur sera désigné sous l'appellation "Amiens".

I - Organisation du concours

1- Dispositions générales

1-1 Rôle et mission d'un secrétaire administratif

Les secrétaires administratifs sont chargés de tâches administratives d'application. A ce titre, ils participent à la mise en œuvre des textes de portée générale, dans les cas particuliers qui leur sont soumis.

Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

1-2 Modalités du concours

L'arrêté interministériel du 25 juin 2009 fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs externes classe normale.

Le concours comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves écrites

1° Une **épreuve de cas pratique** avec mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le

candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

2° Une épreuve constituée d'une **série de six à neuf questions à réponse courte** portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- Comptabilité et finance ;
- Problèmes économiques et sociaux ;
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (durée **trois heures ; coefficient 2, coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option**).

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions. Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions. Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission consiste en un **entretien avec le jury**, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Elle vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : **vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 4**).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignements au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission.

Le jury dispose de cette fiche de renseignements pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. La fiche individuelle de renseignements est disponible sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours.

2- Nombre de postes offerts aux concours

Par arrêté du 7 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B, un total de 58 postes pour la session 2021, répartis ainsi :

Académie d'Amiens

- Ministères de l'Éducation Nationale/Enseignement supérieur.....6

Académie de Lille

- Ministères de l'Éducation Nationale/Enseignement supérieur.....26
- Ministère de l'Intérieur.....21
- Ministère de la Culture.....2
- Ministère de la Justice.....3

3 -Candidatures

A l'issue de la phase d'inscription, les **1 021 candidats** inscrits pour Lille et les **491 candidats** pour Amiens étaient répartis dans les options de la façon suivante :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations :Lille 499 Amiens 244
- Comptabilité et finance :.....Lille 133 Amiens 79
- Problèmes économiques et sociaux :.....Lille 231 Amiens 125
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne :.....Lille 158 Amiens 43

II- Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilités se sont déroulées les **21 et 22 avril 2021**.

Sur les 1 021 inscrits à Lille, seuls 466 candidats se sont présentés aux épreuves d'admissibilité soit un taux de présence de 45,64 %.

Sur les 491 inscrits à Amiens, seuls 183 candidats se sont présentés aux épreuves d'admissibilité soit un taux de présence de 39,27 %.

Une candidature à un concours mobilise beaucoup de moyens matériels et humains aussi, il est indispensable que les futurs candidats s'engagent à être présents aux épreuves d'admissibilité.

1- Correction des copies

La correction des copies a été réalisée de manière dématérialisée à partir de l'application SANTORIN mise à disposition de l'ensemble des correcteurs.

Les copies anonymées ont été réparties en lots, le barème de notation et la proposition de correction transmis aux correcteurs.

2- Résultats des candidats

L'épreuve commune du cas pratique a été assez bien réussie, la moyenne des notes se situant à 12,75/20 à Lille et 11,96/20 à Amiens.

La seconde épreuve (option + questions communes à réponses courtes) affiche une moyenne de 12,59/20 à Lille et de 13,33/20 à Amiens.

3- Admissibilité

Les membres de jury se sont réunis le mardi 12 mai 2021 pour déterminer les seuils d'admissibilité des candidats.

Pour Lille, 148 candidats ont été déclarés admissibles avec un seuil d'admissibilité arrêté à 55,00/100.

Pour Amiens, 18 candidats ont été déclarés admissibles avec un seuil d'admissibilité arrêté à 57,39/100.

Note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité17,18/20 Lille.....15,70/20 Amiens

Note la moins élevée à l'épreuve d'admissibilité5,25/20 Lille.....5,73/20 Amiens

III - L'épreuve d'admission

Lille : sur les **148 candidats déclarés admissibles** 139 se sont présentés à l'épreuve orale d'admission (pièces non déposées, diplôme non conforme, désistement), soit 94% des admissibles. Elle s'est déroulée à ARRAS, au lycée Gambetta, sur deux journées pleines, les 10 et 11 juin 2021.

Amiens : sur les **18 candidats déclarés admissibles** 18 se sont présentés à l'épreuve orale d'admission, soit 100% des

admissibles. Elle s'est déroulée à AMIENS, à l'UFR de sciences, le 8 juin 2021.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique et comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Il dispose pour ce faire d'un temps de préparation de 25 minutes.

Les membres de jury retenus pour l'épreuve orale d'admission ont au préalable transmis au Président du jury des propositions de sujets qui ont fait l'objet d'un échange pour sélectionner les 16 sujets qui ont été tirés au sort pour les épreuves orales.

Les sujets ainsi choisis relevaient tous de thèmes d'actualité et de réformes récentes ou en cours de mise en œuvre comme par exemple :

- La fin du corps des préfets
- La loi 4D
- Les effets du télétravail
- Le Grenelle de l'éducation
- Les règles de la RGPD
- Les feuilles de route ministérielles

Dans l'objectif d'évaluer de la manière la plus égale possible les candidats auditionnés, chaque commission avait à disposition une grille d'évaluation commune comportant plusieurs items, réalisée par le Président de jury.

1- Le barème

La qualité de l'épreuve orale d'admission, notée sur 20 était appréciée en deux temps :

7 pts	La qualité de la présentation orale (qualité de l'expression et de l'argumentation, organisation de l'exposé, gestion du temps, maîtrise de soi, posture...)
13 pts	L'entretien (qualité d'écoute, de l'argumentation, réactivité, prise de recul, qualités relationnelles, mais aussi connaissance du métier de secrétaire d'administration, des compétences principales des différents ministères, de l'actualité et des évolutions de la fonction publique, des droits et obligations des fonctionnaires...)

2- Les résultats d'admission

A l'issue des journées d'entretien, les membres du jury ont harmonisé leurs notes et ont procédé à la délibération finale.

Après calcul des notes définitives des épreuves écrites et orale, les conclusions de la délibération du jury se présentent ainsi :

Candidats inscrits sur liste principale : Lille 52 Amiens 6

- Moyenne la plus élevée à l'issue de l'épreuve d'admission :17,32/20 Lille.....14,94/20 Amiens
- Moyenne la moins élevée à l'issue de l'épreuve d'admission :7,29/20 Lille.....9,04/20 Amiens
- Note du dernier admis sur liste principale :13,35/20 Lille.....14,22/20 Amiens

Candidats inscrits sur liste complémentaire : Lille 25 Amiens 4

- Note du dernier admis sur liste complémentaire :11,96/20 Lille.....11,10/20 Amiens

IV- Commentaires du jury

1- Les épreuves écrites d'admissibilité

L'analyse de l'ensemble des copies, qu'elles soient bonnes ou moins bonnes, permet de donner un certain nombre de recommandations aux candidats.

Ils doivent en particulier prêter attention à la gestion du temps et éviter une lecture trop superficielle des documents fournis.

Les attendus de la note administrative doivent être maîtrisés, que ce soit en ce qui concerne la forme et le fond.

Le formalisme de la note doit être respecté (timbre, objet...) avec structuration autour d'un plan cohérent. Le plan doit être annoncé en introduction et la transition entre les parties doit être soignée, avec une conclusion qui comporte des propositions réalistes d'action.

Les textes réglementaires seront cités et non paraphrasés.

Le style est administratif et non personnel ou imagé.

Une attention particulière doit être portée au respect de l'orthographe et de la syntaxe. L'écriture doit être soignée et la présentation aérée.

La qualité rédactionnelle est en effet un élément regardé de près par les correcteurs.

La note fait appel à l'esprit de synthèse des candidats, qui doivent faire une analyse pertinente des documents fournis.

Il convient en particulier à veiller à respecter la commande, c'est-à-dire à bien lire le sujet en s'assurant qu'il a bien été compris, afin d'éviter tout développement hors sujet.

Pour réussir cette épreuve, les candidats devront donc s'y être spécifiquement préparés.

2- L'épreuve orale d'admission

Même si le niveau global des candidats était bon comme en atteste la moyenne des admis, le jury a constaté que certains d'entre eux n'avaient que très peu préparé l'épreuve. De ce fait, ils ont certes pu s'appuyer sur le texte court afin de répondre aux questions, mais lorsque le jury a élargi le sujet et a abordé des questions relatives aux politiques publiques, aux droits et obligations des fonctionnaires des lacunes importantes sont apparues.

Les candidats doivent être curieux et doivent se documenter sur l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique, les grands enjeux de notre société, les réformes structurantes en cours et de manière générale sur la dimension interministérielle de ce concours, trop souvent méconnue par les postulants. Il est indispensable de connaître les missions des différents ministères concernés et de ne pas s'arrêter au nom des ministres et secrétaires d'état.

De même, il est indispensable de connaître les missions d'un secrétaire administratif et le candidat doit être en mesure de donner des exemples concrets sur ce qu'il peut faire dans les différents ministères. En effet, pour beaucoup cela semblait assez flou lorsqu'il s'agissait d'aborder concrètement les missions d'un secrétaire d'administration.

Globalement, les candidats doivent avoir le recul nécessaire afin de comprendre les enjeux des politiques publiques. En effet, il s'agit d'en comprendre le sens, de savoir pourquoi elles sont mises en œuvre et quel est leur objectif. Les candidats se sont

parfois contentés de décrire les différentes mesures mises en place sans être en capacité d'en présenter les enjeux.

V- Conclusion

L'organisation des concours nécessite la mobilisation de beaucoup de moyens, aussi, il est impératif qu'un candidat qui s'engage dans une procédure de recrutement soit présent aux épreuves avec un bon niveau de préparation.

Pour l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent connaître parfaitement les missions qui pourront leur être confiées en tant que secrétaire d'administration. Pour cela ils doivent être curieux et ne pas hésiter à se documenter sur l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique.

Le jury a aussi cherché à apprécier les qualités personnelles des candidats, telles que leur « bon sens », leur qualité d'écoute, leur motivation et leur capacité à se positionner en tant que fonctionnaire notamment au cours des échanges.

Le jury a été très sélectif et les candidats admis, ainsi que ceux inscrits sur la liste complémentaire du concours, sont de très bon niveau.

Enfin, le jury tient à signaler la grande qualité de l'organisation de ce concours.

Le Président de jury



Thierry LOUBIÈRE